



CENTRE D'ENTRAIDE
FAMILIALE
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

FORMULAIRE COLLECTE

LA COLLECTE EST ORGANISÉE PAR

INDIVIDU ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ENTREPRISE ASSOCIATION/ORGANISATION

ORGANISATION

NOM

ADRESSE POSTALE

VILLE

CODE POSTALE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

DATE PRÉVUE

LIEU

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

RÉSULTATS ATTENDUS

SIGNATURE DU RESPONSABLE DATE

Le collecteur doit absolument obtenir l'autorisation du Grain d'Sel avant de débiter les démarches pour conduire la collecte.

L'approbation de la collecte de fonds par le Grain d'Sel ne crée pas une relation de partenariat entre le Grain d'SEL et la collecte et/ou l'organisateur.

Le Grain d'Sel se réserve le droit de retirer son approbation à la collecte, à tout moment, et, le cas échéant, toute utilisation du nom et logo de l'organisation (publicité, billets, affiches, site Internet, etc.) si l'activité nuit d'une quelconque façon à l'organisme.

L'organisateur de la collecte doit s'assurer d'avoir les assurances responsabilité nécessaires et les permis requis en lien avec l'activité qu'il organise.

L'organisateur de la collecte doit être majeur(e) au sens de la loi provinciale.

L'organisateur doit obtenir l'approbation du Grain d'Sel avant de solliciter le soutien d'une personnalité publique comme porte-parole de la collecte.

L'organisateur de la collecte devra remettre l'information nécessaire pour l'émission des reçus et le montant du reçu devra être approuvé, au préalable, par Le Grain d'Sel.

SVP retourner le formulaire signé à doris.graindesel@gmail.com